



CONSULTATION PUBLIQUE

Portant sur le premier projet de règlement suivant :

- **N° 2022-320 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2018-242 RELATIVEMENT À LA CRÉATION DE L'USAGE « CULTURE DE CANNABIS » ET SON ENCADREMENT**

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Rougemont a adopté, à une séance ordinaire tenue le 7 février 2022, le projet de règlement no. 2022-320 ;

QUE le projet de règlement n° 2022-320 a pour objet de modifier le règlement de zonage 2018-242 afin de créer l'usage « culture de cannabis » et de définir son encadrement dans la zone 611;

QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal doit tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

QUE cette assemblée publique se tiendra ***le lundi 28 mars à 19h30*** dans la salle des délibérations du conseil située au 61, chemin de Marieville à Rougemont;

QUE lors de cette assemblée publique, le maire ou tout autre membre du conseil municipal désigné expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur ce sujet;

QUE le projet de règlement peut être consultés sur le site Internet de la Municipalité, en consultant le lien : <https://www.rougemont.ca/avis-publics/> ou en en faisant la demande par courriel : dg@rougemont.ca

Donné à Rougemont, ce 9^e jour du mois de mars 2022.

Kathia Joseph, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kathia Joseph, résidant à Rougemont, greffière-trésorière de la municipalité de Rougemont certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 9^{ième} jour du mois de mars 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9 mars 2022.

Kathia Joseph, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière